

---

**POLITIQUE**

En vigueur le : 8 juillet 1998

Domaine : **ADMINISTRATION**

Révisée le : 30 novembre 2011

---

## **DONS**

### **ÉNONCÉ**

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir est ouvert à la contribution de dons des agences, organismes, entreprises, paroisses et particuliers. Tous dons doivent être utilisés pour favoriser l'avancement de l'éducation catholique de langue française en lien avec la mission et la vision du Conseil.

### **BUT**

Le Conseil encourage les partenariats avec les communautés et s'engage à mettre en place les mécanismes visant à faciliter les dons de celles-ci aux écoles et au Conseil.

### **À PRESCRIRE**

Il incombe à la direction de l'éducation ou son/sa délégué(e), d'assurer l'ébaration des directives administratives nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique.